Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 38 (1893)
Heft: 2

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Jusqu'à présent, cinq départements ont remis leur rapport sur la question de la réorganisation de l'administration fédérale. Il manque encore ceux des affaires étrangères et de la justice. Nous croyons savoir, dit la *Gazette,* que ce dernier ne conclura pas à l'augmentation du nombre des conseillers fédéraux à neuf, mais au contraire à une réduction à cinq, qui seraient déchargés des affaires administratives et ne s'occuperaient plus que des affaires importantes. De plus, on y rattacherait la question d'étendre la compétence du conseil des poursuites à d'autres recours administratifs.

Ce serait, sans contredit, un excellent progrès. On aurait un gouvernement fédéral réel, au lieu des sept royaumes actuels plus ou moins alliés.

Le Conseil fédéral a décidé que les médecins patentés qui n'ont jamais fait de service militaire et qui néanmoins sont incorporés dans le landsturm comme médecins de troupes, ne doivent point recevoir de grade. Ils seront munis du sabre et de la casquette d'officier, sans insigne de grade, de la capote de soldat garnie et des brassards suisse et international!!!!!

La commission fédérale du landsturm propose que celui-ci soit appelé au service simultanément avec l'élite et la landwehr. En conséquence, le landsturm ne serait jamais employé isolément.

Le landsturm aurait six jours de service tous les quatre ans ou deux jours par an avec solde et subsistances. Si l'on s'arrêtait à l'idée d'un service tous les quatre ans, il y aurait lieu de faire procéder à des inspections par les soins des communes. Les hommes du landsturm seraient en outre astreints au tir règlementaire de trente coups par année.

Le landsturm non armé aurait un jour de service chaque année.

Le Conseil fédéral a fixé à 1 fr. 80 le prix de la ration de fourrage à bonifier aux officiers ayant droit à toucher cette ration pour 1892.

Le Conseil fédéral a chargé le colonel Lochmann de le représenter à la conférence prévue par le Congrès géographique international en vue de l'élaboration d'une carte du globe à l'échelle de un millionième.

Le Conseil fédéral, donnant suite au postulat voté par les Chambres, a chargé le département militaire de conclure avec la compagnie d'assurance en cas d'accident: la Zurich, en se basant essentiellement sur les conditions approuvées l'année dernière, un contrat

pour l'assurance des troupes en cas d'accident pendant l'année 1893.

Le Conseil fédéral a invité, en même temps, le département à lui faire rapport sur les conditions futures de l'assurance et de la loi fédérale sur les pensions.

Le recrutement qui a eu lieu dans le courant de l'automne 1892 a donné les résultats suivants :

On a recruté 2365 hommes dans la Ire division, 2059 dans la IIe. 2158 dans la IIIe, 1991 dans la IVe, 2234 dans la Ve, 1958 dans la VIe, 2140 dans la VIIe et 1806 dans la VIIIe. — Total, 16,711.

Rangés suivant la nature de l'arme, ces chiffres se répartissent comme suit :

12,620 hommes ont été recrutés dans l'infanterie, 427 comme dragons, 14 comme guides, 524 comme canonniers et 662 comme soldats du train des batteries de campagne, 81 dans l'artillerie de montagne, 131 dans l'artillerie de forteresse, 221 dans les compagnies de l'artillerie de position, 129 comme soldats du parc, 205 comme soldats du train du parc, 48 comme artificiers, 366 dans les bataillons du train, 414 comme sapeurs, 133 comme pontonniers, 128 comme pionniers, 460 dans les troupes sanitaires, 154 dans les troupes d'administration.

Le tableau des services militaires de 1893 ne mentionne aucune école de recrues pour instituteurs. N'ayant pas donné les résultats espérés, ces écoles sont supprimées sans autre forme de procès, et les instituteurs seront appelés dorénavant aux écoles de recrues de leur arrondissement. Mais afin qu'il n'y ait rien de négligé dans l'enseignement de la gymnastique, considéré comme préparation au service militaire, les départements militaires cantonaux sont invités à faire tenir aux instructeurs d'arrondissements un état nominatif des instituteurs, afin que la capacité de ceux-ci à enseigner la gymnastique puisse être vérifiée. A l'avenir, les instituteurs appelés au service devront apporter les certificats de leurs études de gymnastique, subir un examen sur cette branche à la fin de l'école et suivre un cours spécial si le résultat de l'examen est mauvais.

M. le capitaine Jean Kohler à Lausanne, 1er adjudant du commandant du 1er corps d'armée, a été promu au grade de major d'infanterie (carabiniers).

Le Conseil fédéral a promu : M. Ch.-A. Diodati, de Genève, lieut.-colonel, au grade de colonel d'infanterie ; M. Ch. Fisch, d'Aarau, major, à celui de lieutenant-colonel d'infanterie.

Le Conseil fédéral vient d'arrêter les mutations suivantes dans l'armée territoriale.

Le colonel d'infanterie Georges Agassiz, de St-Imier, commandant de la 1re étape du service territorial est promu au commandement du IIIe arrondissement territorial. Le colonel d'infanterie Oscar Ziegler, de Schaffhouse, passe du commandement de la IVe étape à celui du VIe arrondissement territorial.

Le lieutenant-colonel d'artillerie Pagan, de Genève, est nommé commandant du depôt des hommes de l'artillerie de forteresse. Le major Charles Rau, de Thoune, est nommé médecin du dépôt des hommes de l'artillerie de campagne.

Le major d'infanterie F. Geiser, de Langenthal, du bataillon de fusiliers 38, est nommé 1er adjudant du commandant du IIIe arrondissement territorial. Le major d'artillerie J. Gianini, de Sobrio, devient commandant du IXe arrondissement territorial. Le major d'infanterie J. Altwegg, de Herrenhof, 1er adjudant du commandant du VIIe arrondissement territorial est mis à disposition et est remplacé par le major d'artillerie J. Truniger, de Wyl (St-Gall).

Le major d'artillerie Ed. Holinger, de Liestal, est nommé chef d'état-major du commandant du Ve arrondissement territorial, et le major Louis Borel, de Berne, devient chef d'état-major du commandant du IVe arrondissement.

Sont nommés: officiers d'administration du IIe arrondissement territorial, le major Charles de Torrenté, de Sion, et du Ve arrondissement, le major Auguste Frey, de Berne; — médecin du premier dépôt des hommes de l'infanterie, le capitaine Ed. Chossat, de Genève; médecin du dépôt des hommes de la cavalerie, le capitaine Longin Miniat, de Clarens.

Le capitaine d'administration Aloïs *Fauquez*, à Lausanne, à disposition, est nommé officier d'administration du premier hôpital militaire.

Le colonel d'infanterie Diodati, de Genève, commandant de l'étape finale no 1, est mis à disposition; il est remplacé par le lieutenant-colonel Ch. *Carrard*, de Lausanne.

Le lieutenant-colonel d'artillerie Fluckiger, de Berne, passe du commandement de l'étape initiale 5 à celui de l'étape de réunion 1 *b*, à Berne. Ce dernier commandement est abandonné par le lieut.-colonel Dr Niehans, de Berne, mis à disposition.

Le major d'artillerie E. Passavant, de Bâle, passe du poste de chef d'état-major du Ve arrondissement territorial au poste d'officier d'administration à l'étape de Göschenen.

Le lieutenant-colonel d'infanterie Alder, à Hérisau, est appelé au commandement de l'étape initiale 23, à Hérisau. Les lieut.-colonels Neher, de Schaffhouse, commandant de l'étape initiale 19, Edouard de Salis, de Coire, commandant de l'étape initiale 26, ainsi que le major Baumgartner, de St-Gall, commandant de l'étape initiale 22, sont mis à disposition. Le major G. Schoch, de Schaffhouse, devient

commandant de la 19e, le major P. Bauer, de Coire, commandant de la 26e, et le lieut.-colonel Stähelin, de Wattwyl, commandant de la 22e étape initiale. Ce dernier était commandant du 29e régiment d'infanterie de landwehr.

Le lieut.-colonel Castella, à Fribourg, est nommé méd. de l'étape de réunion 1 bis. Le major Freiburghaus, de Spengelried, passe du commandant du bataillon de fusiliers 32 d'élite au commandement de la 5e étape initiale, à Berne.

Sont nommés commandants militaires de gares; à *Lausanne*, le major Louis *Grenier*, jusqu'ici commandant du 9e bataillon de fusiliers d'élite; à Thoune, le lieut.-col. Alb. Lohner, commandant de l'étape de Göschenen; à Olten, le lieutenant-colonel König, de Zofingue, commandant du régiment d'infanterie 9 de landwehr; à Schaffhouse, le major A. Ritzmann, à disposition; à Langenthal, le major E, Reichel, commandant du 37e bataillon de fusiliers d'élite; à Neuchâtel, le major Gabus, de la Chaux-de-fonds, commandant du 18e bataillon de fusiliers de landwehr; à Genève, le major Vaucher, commandant du 10e bataillon de fusiliers de landwehr.

Le département militaire fédéral a décidé que la munition du nouveau fusil serait mise en vente, dans les dépôts officiels, par paquets de 60 cartouches (dont 24 contenues dans des chargeurs), à raison de 8 centimes la cartouche, soit 4 fr. 80 le paquet. Les douilles restent la propriété de l'acheteur qui peut en disposer à sa guise. Les chargeurs en bon état sont rachetés par les dépôts à raison de 4 centimes.

Vaud. — Le 29 décembre, le Conseil d'Etat a nommé au grade de 1er lieutenant de cavalerie (dragons) : MM. les lieutenants Charles Tavel, à Washington; Charles Bretagne, à Aubonne, et Maurice du Bois, à Yverdon.

En date du 30 décembre, M. le 1er lieutenant d'infanterie François Secretan, à Lausanne, a été promu au grade de capitaine.

— Dans sa séance du 30 décembre, le Conseil d'Etat a désigné M. le capitaine Georges Martinoni, à Rolle, en qualité d'adjudant du bataillon de fusiliers de landsturm no 1 et nommé au grade de 1er lieutenant de carabiniers de landsturm M. le lieutenant Auguste Dutoit, à Cerniaz.

Dans ses séances du 27 et 30 décembre 1892, le Conseil d'Etat a nommé au grade de lieutenant de landsturm :

a) *Landsturm armé.*

Fusiliers : MM. Eugène Pache, à Bournens; Louis Morier-Genoud, à Château-d'Œx; Charles Decollogny, à Moiry; Alexis Pernet, Lully; Auguste Bovy, Givrins; Jules Thury, Morges; Léopold Weyeneth, Yverdon; Jules Michon, Froideville; Henri Jaques, Ste-Croix; Jean-Jules Duc, Chavannes s. Moudon; Frédéric Rothen, Corcelles s. Concise; Louis Thevenaz, Ste-Croix; Louis-Adrien Duc, Granges; Jean Gonin, Essertines s. Yverdon; Philippe Blanc, Lausanne; Jules

Girardet, Lausanne; Henri Dénéréaz, Corsier; Louis Chessex, Châtelard; David Saugy, Rougemont; Henri-Louis Rossier, Lavigny; Edouard Mottaz, Rolle; Vincent Peterhans, Lausanne; Gustave Stouky, Lausanne; Isaac Weibel. Lausanne; Edouard Cuénoud, Paudex; Charles Grand, Corseaux; Samuel Foretay, Pully; Henri Cottier, Lausanne; François Ponnaz, Lausanne; Henri Gross, Lausanne; Henri Carey, Lausanne; Marcelin Reymond, au Solliat.

Carabiniers: MM. Henri Kohli, Vevey; Paul Juat, Lausanne; Louis Dubois, Lausanne; Louis Rossier, Lausanne.

b) *Landsturm non armé.*

Pionniers: MM. François Welty, Lausanne; Ernest Buffat, Lausanne; Edmond Baatard, Yverdon; Emile Landry, Yverdon; Adolphe Cuénoud, Yverdon; Victor Ponnaz, Grandvaux; Charles Veillard, Aigle; Louis Vonviller, Lausanne; Ami Maimbourg, Signy; Paul Blanchod, Vevey.

— Dans sa séance du 17 janvier, le Conseil d'Etat a promu au grade de premier lieutenant d'infanterie les lieutenants dont les noms suivent: MM. Paul Collioud, à Coppet; Paul Thibaud, à Montreux; Edouard Moret, à Lausanne; Auguste Roth, à Vevey; Hector Audemars, au Brassus; Léonard Cornamusaz, au Chenit; William Roulet, à Yverdon; Charles Manuel, à Lausanne; Louis Berthex, à Aigle; Alphonse Dubuis, à Lausanne; William de Rham, à Jouxtens; Eugène Lemat, à Lucens.

— Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 31 janvier dernier, a nommé:

Au grade de capitaine d'artillerie (position): M. le lieutenant Jaton, Alfred, à Morges, adjudant de la division d'artillerie de position n° 1.

Au grade de 1er lieutenant d'artillerie (position): M. le lieutenant Delisle, François, à Lausanne.

Au grade de 1er lieutenant d'artillerie (campagne): M. le lieutenant Lavanchy, Robert, à Bâle.

— Le Conseil d'Etat a encore procédé aux promotions ci-après:

Elite. Au grade de capitaine d'infanterie (fusiliers): M. le premier lieutenant Louis Favre, à Etoy. — Au grade de premier lieutenant de cavalerie (dragons): MM. les lieutenants Félix Vourloud, à Roche et Ulysse Joliquin, à Villarzel.

Landsturm. Au grade de capitaine de carabiniers: MM. les premiers lieutenants Maurice Meigniez, à Yverdon et Henri Richard, à Lausanne; comme adjudants de bat. fus.: n° 4 M. le capitaine Emile Viquerat, à Donneloye; n° 6, M. le capitaine Adolphe Vessaz, à Lausanne.

Au grade de capitaine de fusiliers: MM. les premiers lieutenants Constant Junod, à Ste-Croix et Jules Bally, à Boussens.

— Les sociétés de tir qui désirent concourir pour le subside en 1893 doivent s'annoncer, par écrit, au département militaire vaudois (service administratif), avant le 1er mars prochain.

— Les opérations de recrutement et d'équipement du landsturm dans le troisième arrondissement de division auront lieu les 15, 16, 18, 20, 21, 22 et 23 février à Lausanne, le 24 février à Lutry, le 28 février à St-Saphorin, les 1er, 2 et 3 mars à Vevey, les 6 et 7 mars à Aigle, le 8 mars à Bex, le 10 mars au Sépey, le 13 à Château-d'Œx.

— M. le colonel Edouard Secretan, directeur de la *Gazette de Lausanne,* vient de donner à Lausanne quatre conférences sur les causes de la guerre de 1870, qui ont eu un réel succès.

Dans les deux premières conférences, M. le colonel brigadier Secretan a exposé les principaux traits de la politique française et de la politique allemande à l'époque du second empire. Il a fait ressortir avec beaucoup de relief et en s'attachant aux détails caractéristiques, ce qui a fait la faiblesse inouïe de l'une et la force de l'autre. Du côté de la France, le pouvoir personnel d'un empereur lié envers l'Italie par des engagements désastreux, d'une « grande incapacité méconnue », comme l'appelait l'impitoyable Bismarck, d'un chef d'Etat nourrissant des conceptions sentimentales ou chimériques, sacrifiant les avantages souvent éloignés mais sûrs d'une politique à grande portée à des satisfactions d'amour-propre et de gloriole ou à des désirs d'agrandissement illégitime, une armée désorganisée par des expéditions lointaines; de l'autre côté un gouvernement fort, une politique consciente de son but, appuyée sur une armée admirablement organisée, servie par l'homme d'Etat le plus volontaire, le moins scrupuleux et, avec Cavour ou après Cavour, le plus sagace de ce siècle. Une fois qu'on connaît les facteurs de cette situation on ne s'étonne plus de la série de revers qui coup sur coup frappent le pays victime d'une politique insensée. Ils étaient inévitables.

Dans ses deux premières conférences, M. Secretan nous a conduits jusqu'à Sadowa, soit jusqu'au moment où l'empereur, effaré par les succès foudroyants de la Prusse, cherche à masquer les fautes de sa politique et à consolider sa situation intérieure en obtenant des compensations territoriales aux dépens des petits pays avoisinants. L'affaire du Luxembourg, Mentana, la visite des souverains à l'Exposition de Paris, les prophéties de M. Thiers, Queretaro, ont formé le sujet de la troisième séance.

Dans la quatrième conférence M. Secretan a retracé les incidents qui ont amené la guerre de 1870.

Le mot de folie n'est pas trop fort, a-t il dit, pour la politique de Napoléon III et de ses ministres. Après avoir entendu les 4 conférences de M. Secretan, devant ce tableau à la fois si net et si pittoresque des aberrations de tout genre dont le dernier mot a été Sedan, on se dit que M. de Bismarck a eu la partie vraiment trop belle; on se demande si, avec moins d'atouts dans son jeu, placé en face d'un gouvernement sensé et d'un peuple moins nerveux, il serait arrivé au degré de réputation auquel ses faciles succès l'ont élevé. Imputant avec raison à Napoléon III la plus grosse part de responsabilité dans les catastrophes qui ont mis fin à son règne, M. Secretan a conclu que le métier de chef d'Etat était moins aisé que le public n'était porté à se l'imaginer. Il y faut tout ce qui manquait à Napoléon III: un jugement sain, une volonté sûre d'elle-même, la confiance du peuple, une grande honnêteté et le respect de soi-même.

Neuchâtel. — La fête fédérale des sous-officiers aura lieu, cette année, à la Chaux-de-Fonds, les 5, 6 et 7 août. Le comité d'organisation a déjà passé une convention pour la construction d'une cantine pouvant contenir la place pour 2000 personnes assises; l'emplacement en sera sur la Place d'armes.

Les jurys pour les concours spéciaux ont été choisis et nommés;

M. le colonel Perrochet est président de ces jurys. Un type de carte de fête contenant un livret de concours et constituant une innovation dans le système pratiqué jusqu'ici, a été adopté. Enfin le comité des prix entrera sans retard en activité et lancera prochainement son appel à la population.

— Une assemblée de tireurs, réunie le 1er février, à Neuchâtel, a décidé de demander pour cette ville le tir fédéral en 1898, année où sera fêté le cinquantenaire de la république neuchâteloise. On suppose qu'en présence de ce vote, les tireurs de la Chaux-de-Fonds renonceront à leur projet de demander, pour leur compte, le prochain tir fédéral.

Zurich. — La Société des officiers de cavalerie a tenu dimanche, 29 janvier, une réunion à Zurich. M. le colonel Wille, chef d'arme et instructeur en chef de la cavalerie, a fait une causerie sur les améliorations à apporter à l'organisation de ce corps.

La prochaine réunion aurait lieu à Lausanne en 1894.

Uri. — On écrit de Berne à la *Revue*, le 5 février:

« L'ingénieur Deutsch, employé par le département militaire aux travaux de fortification du Gothard, vient d'être condamné par les assises d'Altorf à deux ans de prison et à restituer une somme de 18,000 francs à la Confédération. A Berne, on croyait, d'après les comptes-rendus de quelques journaux de la Suisse centrale, que l'accusé serait acquitté. Dans cette affaire, il ne s'agit que de la construction d'un petit bout de route, mais c'est un gros avertissement à l'autorité militaire. »

Tessin. — Le dernier détachement tessinois condamné à passer un cours de répétition complémentaire à Coire a été licencié le 26 janvier. Arrivés sur le territoire tessinois, les soldats ont adressé au Conseil fédéral le télégramme suivant:

« Au moment où le 4e détachement rentrant du cours de punition de Coire remet les pieds dans le canton du Tessin, il pousse de grand cœur le cri de Vive la Suisse! Il se permet en même temps, dans l'intérêt de son honneur, de solliciter du haut Conseil fédéral une enquête sur les faits qui ont provoqué la peine dont les troupes tessinoises ont été frappées. » Ce télégramme était signé du capitaine Santini. A leur arrivée à Lugano, les soldats ont été reçu solennellement; un cortège aux flambeaux a traversé la ville, puis un banquet a terminé la journée.

Trente-un hommes qui ont fait défaut sont renvoyés devant le tribunal militaire de la VIIIe division.

France. — Les scandales du Panama ayant amené de nombreux changements dans le haut personnel gouvernemental, les ministères de la guerre et de la marine sont revenus à des titulaires professionnels. Le ministère de la marine est échu à l'amiral Rieunier, qui commandait l'escadre française aux récentes fêtes de Gênes, et celui de la guerre au général Loizillon, ancien commandant du 1er corps d'armée à Lille, brillant officier de cavalerie, un émule du général de Galiffet. Le général de France, commandant de la 4e division d'infanterie, remplace à Lille le général Loizillon au commandement du 1er corps d'armée. Le général de France, qui appartient à l'ancien corps d'état-major, a longtemps été chef d'état-major du 1er corps d'armée.

— Les cérémonies qui sont célébrées chaque année en l'honneur de la mort de Louis XVI ont présenté cette année une importance inusitée, en raison du centenaire du 21 janvier 1793.

A cette occasion, des messes dites « expiatoires » ont été célébrées dans la plupart des paroisses de Paris.

La plus importante de ces cérémonies, dit la *République française,* a été la grand'messe solennelle de *Requiem* célébrée à dix heures et demie du matin à Saint-François-Xavier. Cette messe avait été spécialement commandée par M. le comte de Paris.

Le grand portail de l'église avait été pour la circonstance tendu de draperies à franges d'argent, sans écussons, avec fronton drapé à l'antique. La nef centrale de l'église avait été également ornée de tentures noires, avec couronnement rehaussé de trois écussons aux armes des Bourbons, — fleurs de lys d'or sur champ d'azur.

A dix heures et demie précises sont arrivés le duc et la duchesse de Chartres, accompagnés de leurs enfants, le prince Henri d'Orléans et la princesse Marguerite, le comte d'Eu, le duc et la duchesse d'Alençon, qui ont pris place sur des prie-Dieu recouverts de housses noires. MM. le comte Othenin d'Haussonville, le marquis de Beauvoir, le comte de Chevilly, le général de Charette, le duc de Doudeauville, le duc de Broglie, le capitaine Morhain, ancien officier d'ordonnance du comte de Paris ; le comte de Riancey, représentant le duc de Nemours; un grand nombre de sénateurs et de députés de la Droite, de rédacteurs de la presse royaliste, de membres des comités royalistes sont successivement venus occuper les sièges qui leur avaient été réservés dans la grande nef.

Dans le chœur on avait déposé les couronnes envoyées de divers côtés pour l'anniversaire.

On remarquait notamment la couronne de la Jeunessse royaliste et celles des groupes ouvriers du département de la Seine.

— Les grandes manœuvres de 1893 auront lieu entre les troupes de réserve des 2e et 3e corps. On étudie, en ce moment, les moyens de compléter cette grande armée par l'essai du corps d'armée à trois divisions. Les divisions complémentaires seront sans doute empruntées aux troupes actives.

Si les désirs des états-majors se réalisent, dit la *République française,* ces manœuvres présenteront un autre intérêt encore. Les deux corps d'armée de réserve seront assez éloignés au début pour qu'ils engagent les opérations dans des conditions se rapprochant de ce qui se passerait en temps de guerre. Un corps d'armée serait concentré au sud d'Amiens, à l'ouest de Montdidier: un autre dans la vallée de la Seine autour de Rouen. Ainsi séparés, les deux corps d'armée marcheraient à la rencontre l'un de l'autre. Dans cette vaste zône de cent kilomètres, la cavalerie pourrait se livrer à une exploration sérieuse comme elle le ferait au début d'une campagne.

— Nous apprenons la mort du général Delebecque, ancien commandant de l'expédition de Khroumirie, qui a été hier victime d'un accident de bateau à Vincelles. Il pêchait dans l'Yonne quand son embarcation heurta un réservoir et coula. Quand on le retira, le général était mort, succombant aux suites d'une affection cardiaque aggravée par l'immersion du corps dans l'eau froide de la rivière.

Né en 1824, le défunt avait été officier à la Légion étrangère ; il se

distingua en Crimée, en Italie, au Mexique; il était colonel en 1870, brigadier en 1871, divisionnaire en 1879, il commanda l'expédition contre les Kbroumirs, puis commanda le 17e et le 5e corps. Il avait été admis à la retraite en 1889. (*Le Soleil* du 3 février.)

— Le budget ne traîne pas, dit le même journal : « On a voté en une séance et demie les crédits du ministère de la guerre. 645 millions; en une séance les crédits du ministère de la marine : 255 millions.

» Total des dépenses militaires : neuf cents millions; avec les inévitables crédits supplémentaires, presque un milliard.

» Cette orgie de millions, à peine ralentie par de timides amendements, n'a été troublée que par deux critiques un peu vives : de M. de Pourquery de Boisserin sur le service géographique de l'armée, de M. Clémenceau sur les canons de la marine. »

Allemagne. — M. de Caprivi a prononcé devant la Commission du Reichstag chargée d'examiner le projet de loi militaire, de très remarquables paroles. Parlant de la fermentation qui règne actuellement en France, « aucun homme d'Etat influent, dit-il, ne s'y rencontre actuellement; mais les dangers d'une dictature ne sont pas impossibles. Quant à la Russie, elle est entrée dans une période d'accroissement, et l'on peut déjà prévoir le temps où elle sera la première puissance militaire de l'Europe. »

En montrant les efforts qui portent la Russie vers Constantinople et la possibilité d'une attaque de l'empire des tsars contre la Turquie, il a rappelé que, d'après les vues slaves, la route des Balkans ne passe pas seulement par Vienne, elle se dirige aussi par la porte du Brandebourg vers Berlin.

Eaminant les rapports qui existent entre la Russie et la France, M. de Caprivi a fait remarquer que l'objectif principal de la politique extérieure de l'Allemagne doit être le maintien de l'Autriche-Hongrie au rang des grandes pnissances. L'Allemagne suivrait une fausse politique si, pour recueillir quelques avantages passagers, elle tentait de se rapprocher de la Russie au détriment de l'Autriche. « Il est probable, dit M. de Caprivi, qu'il existe entre la France et la Russie des conventions militaires, aussi bien en ce qui concerne la terre que la mer. Il faut aussi compter avec le Danemark, bien que le monarque qui y règne soit l'ami de l'Allemagne. Il faut espérer que la triple alliance sera renouvelée après la période pour laquelle elle a été conclue, mais cela n'est pas certain.

« L'alliance de l'Allemagne avec l'Italie se propose, en premier lieu, de défendre contre la France la frontière méridionale de l'Autriche. » M. de Caprivi établit ensuite que la supériorité numérique n'appartient pas aux armées combinées de la Triple-Alliance. La flotte allemande l'emporte à vrai dire sur celle de la Russie, prise isolément; mais il faudrait s'attendre à ce que des navires français vinssent, au jour d'une guerre, soutenir les vaisseaux russes dans la Baltique. Dans la Mediterranée, l'Italie compte sur le puissant concours de l'Angleterre, mais la victoire demeurerait douteuse.

« L'expérience a montré que l'Allemagne doit toujours prendre l'offensive; mais l'offensive exige une supériorité sensible; or, la Triple-Alliance est numériquement inférieure. Les frontières très étendues de l'Est ne peuvent, elles surtout, être protégées que par

l'offensive. La politique a besoin de victoires rapides assurant des avantages durables et cela dans de courtes guerres. »

Pour justifier la demande d'accroissement des effectifs, l'orateur a été amené à examiner les conditions dans lesquelles se fera la prochaine guerre contre la France.

A son avis, le meilleur moyen de se défendre, c'est de prendre l'offensive. L'orateur n'est pas partisan de l'ancien système des cordons de fortifications. Cependant les Français ayant construit des lignes de forts, il faudra bien percer ces lignes et commencer par enlever quelques forts d'arrêt. On se trouvera ensuite devant la ligne de la Meuse qui sera difficile à franchir en présence de l'ennemi. On arrivera enfin devant Paris ; cette place, avec ses forts avancés, a un tel développement qu'il sera probablement impossible de la cerner. Il faudra donc l'attaquer sur un de ses fronts. L'exemple du siége de Sébastopol montre combien il est difficile de s'emparer d'une place qui n'est pas complètement investie et qui peut recevoir du dehors des secours de tout genre.

L'orateur croît que l'Allemagne n'aurait à craindre une invasion française que dans le cas où les armées allemandes seraient numériquement inférieures aux armées françaises. Il faut donc consentir aux augmentations projetées afin d'épargner à l'Allemagne les horreurs d'une guerre soutenue sur son propre territoire.

« Dans l'état actuel de l'armement, on ne peut compenser l'infériorité numérique par un système de fortifications étendues. Plus il y a de fortifications, plus on est obligé d'employer de troupes à leur défense. On affaiblit ainsi d'une façon dangereuse l'armée de campagne.

» Les fortifications ont en outre l'inconvénient d'être très coûteuses à entretenir ; elles ont besoin d'être constamment remaniées pour être maintenues à hauteur des progrès constants des moyens d'attaque. On préfère donc demander des crédits pour augmenter l'armée de campagne, plutôt que pour créer des forteresses. »

— Au moment même où M. de Caprivi prononçait à Berlin les éloquents discours sus-mentionnés, Guillaume II faisait une apparition inopinée, le 11 janvier, à Strasbourg. L'empereur revenait de Sigmaringen où il avait assisté au mariage du prince héritier de Roumanie avec la princesse Marie d'Edimbourg. En passant à Kehl, il a fait interdire formellement au chef de gare de signaler son arrivée. De son wagon, à peine en gare de Strasbourg, Guillaume II a ordonné « l'alarme », et deux heures après il passait sur le champ de manœuvres la revue de la garnison, réunie en tenue de campagne, par 10 degrés de froid. Tout s'est bien passé, sauf qu'il y avait maints officiers absents et que plus de la moitié des chevaux n'étaient pas ferrés à glace. Les capitaines d'infanterie ont dû, pour la plupart, fonctionner à pied.

Le lendemain matin l'empereur, après avoir couché dans son wagon, partait pour Carlsruhe et Berlin.

Italie. — Le ministre de la guerre, général Pelloux, qui avait posé sa candidature dans la 2e circonscription de Livourne, où elle a eu d'ailleurs un plein succès, a prononcé dans cette ville un discours fort important. Ce discours renfermant tout un pro-

gramme actuellement en voie d'application, nous croyons qu'un bref résumé de sa partie militaire est de nature à intéresser nos lecteurs.

Concernant le passé, le général a rappelé tous les progrès réalisés pour la mobilisation de l'armée, rapidité plus grande, mesures d'ordre, protection. Il examine ensuite la loi sur le recrutement présentée au Parlement l'année dernière et dont la discussion doit intervenir aux premiers jours. Cette loi consacre les principes suivants : Catégorie unique ; charges militaires imposées à tous les hommes valides, soit en passant un certain temps sous les drapeaux, soit en payant un impôt à titre de taxe d'exemption ; diminution de la durée moyenne du service actif, celui-ci devant être de 8 ans pour la cavalerie, de 1, 2 et 3 ans pour les autres armes.

La loi a d'ailleurs été élaborée de telle sorte qu'il suffira de modifications peu importantes pour introduire le service militaire de deux ans pour tout le monde. Toutefois le dernier système sourirait moins au ministre, car le recrutement de bons cadres en serait rendu moins facile. Avec le système proposé, l'armée sur pied de paix pourrait comprendre, de la plus jeune classe 100,000 hommes, de la deuxième 67,000, de la troisème 33,000. Total, 200,000 hommes.

La loi prévoit une différence des effectifs suivant la saison. En hiver, époque moins favorable à l'instruction, les effectifs seront moindres, ils seront plus élevés pendant la bonne saison, favorable à l'instruction. Pour obtenir ce résultat, l'appel de la plus jeune classe se fera au mois de mars, et les envois en congé illimité auront lieu à fin septembre. Sans doute, on doit regretter ces mesures nouvelles, grâce auxquelles l instruction et l'éducation premières que l'homme pourrait acquérir pendant l'hiver risqueront de souffrir un peu ; mais les considérations budgétaires sont impératives ; il faut s'y soumettre.

Ce sont ces mêmes considérations qui contraignent le ministre de la guerre à limiter la fabrication des nouvelles armes de calibre réduit ; il y a tout lieu d'espérer cependant que la distribution aux bersagliers, aux alpins et à la cavalerie pourra se faire sous peu. Quant à sa qualité, le nouvel armement ne laisse rien à désirer.

Pour les fortifications, les crédits ont aussi dû être diminués ; ils sont néanmoins assez importants encore pour permettre les travaux les plus urgents, et si, sur certains services, des économies peuvent être réalisées, elles seront affectées au développement de ces travaux.

Au nombre des lois à modifier, le général place celle sur les pensions militaires, et surtout celle qui règle la position de service auxiliaire. Le nombre des officiers attachés à ce service sera diminué, mais les exigences de capacité seront plus sérieuses. Un millier d'officiers suffira, mais des officiers sur lesquels il soit possible de compter en temps de guerre. En outre, le temps passé dans la position de service auxiliaire ne sera plus ajouté aux années de service actif pour la liquidation définitive de la pension de retraite.

Une autre réforme concerne les rôles militaires qui doivent être établis sur un pied tout nouveau. Pour faciliter le recensement des officiers, le ministre serait assez partisan de l'admission au concours seulement des candidats à l'Ecole et à l'Académie militaires ; il verrait aussi avec plaisir l'enseignement gratuit.

Enfin, comme lois à venir, le général se propose de nantir le Parlement d'une loi sur l'avancement. Celle-ci maintiendrait les limites d'âge, mais elle introduirait un nouveau grade, celui de général d'armée en temps de paix, institution à laquelle le ministre de la guerre et maints de ses amis voient de grands avantages, mais qui ne serait pas précisément une économie.

— Rome a aussi sa *panamée*. Plusieurs importantes banques d'émission sont accusées d'avoir émis des séries doubles de billets et de l'avoir fait de connivence avec de hauts personnages politiques, payés *ad hoc*. Plusieurs de ceux-ci sont arrêtés ; bien d'autres encore, dit-on, le seraient prochainement.

Egypte. — On sait que récemment le gouverneur anglais de l'Egypte a forcé le jeune kédive de renvoyer un ministère et appelé plusieurs bataillons anglais de renfort. Cette mesure est sévèrement appréciée en France, comme on peut s'en faire une idée par les lignes ci-après de la *Lanterne* : « Il faut convenir que nos voisins d'outre-Manche y mettent vraiment une effronterie poussée jusqu'au cynisme. Pendant que la reine déclare officiellement que « rien n'est changé dans les engagements pris par l'Angleterre envers l'Europe », elle constate dans le même discours que l'Angleterre a violé ces engagements par son intervention brutale dans le choix des ministres du khédive.

» Et, pour comble d'audace, lord Salisbury crie bien haut à la Chambre des lords que ces événements — dont l'Angleterre a pris l'initiative et la responsabilité — « retardent pour longtemps l'évacuation de l'Egypte ».

» C'est dire que l'Egypte est de bonne prise et que l'Angleterre la trouvant bonne à prendre, la trouve encore meilleure à garder.

» On nous a déclaré d'ailleurs, presque grossièrement, que si nous voulions forcer l'Angleterre à déguerpir, il faudrait nous battre. Nous n'en sommes pas bien sûrs, et nous ne pensons pas qu'il soit, au moins quant à présent, besoin d'aller jusque-là.

» Quand on aura rappelé M. Waddington, occupé Cheickh-Saïd et envoyé un navire de guerre à Tadjoura, nous serons probablement mieux écoutés à Londres que nous ne le sommes aujourd'hui.

» Ce sont, en tous cas, des précautions bonnes à prendre; l'Angleterre n'a pas le droit de s'en fâcher, et cela lui donnera de quoi réfléchir. »

Etats-Unis. — La légation suisse à Washington attire l'attention des intéressés sur le fait que, d'après la loi des Etats-Unis sur les pensions, les ayants-droit ne sont qualifiés pour recevoir les arriérés qu'à partir du jour où leur demande a été inscrite à l'office des pensions, à Washington, et non pas à partir de l'entrée en vigueur de la loi (27 juin 1890). Les ayants-droit ont donc tout intérêt à formuler leur demande le plus tôt possible.

— Le débarquement aux îles Sandwich, à Pearl Harbour et Honolulu, de 300 marins des bâtiments de guerre des Etats-Unis *Boston* et *Alliance* a rétabli le bon ordre. Cette occupation militaire est hautement appuyée par la presse des Etats-Unis ainsi que par les autorités, et l'on a tout lieu de croire que sous la haute protection de la bannière étoilée ce riche et beau pays sortira de l'anarchie où il est plongé depuis quelques années.